

**CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL**  
**DES HAUTS-DE-FRANCE**

**Séance du 24 septembre 2019**  
**Avis n°2019-16**

***Avis du CSRPN Hauts-de-France sur le plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale « Coteaux du Chemin des Dames » (Aisne) pour la période 2019-2023.***

Après avoir entendu la présentation du projet du plan de gestion ainsi que l'avis de Marguerite Delaval, référente du CSRPN pour cette réserve naturelle régionale, et suite aux échanges avec les gestionnaires (Conservatoire d'espaces naturels Picardie et Communauté de communes du Chemin des Dames), **le CSRPN souligne la qualité générale du travail effectué** et émet un **avis favorable** à la mise en œuvre de ce plan de gestion pour la période 2019-2028, assujéti de **deux réserves** et des **quelques recommandations** suivantes.

**Réserves**

Le CSRPN demande aux gestionnaires:

- d'intégrer la prise en compte de *Gagea villosa* dans le plan de gestion actuel avec les actions de conservation associées
- de réaliser une présentation cartographique des continuités écologiques calcicoles de l'ensemble de ce secteur de l'Aisne (au-delà des périmètres de la RNR) ainsi qu'une éventuelle stratégie de reconquête ou de renforcement des connexions écologiques entre chacune d'elles.

**Recommandations**

Le CSRPN recommande aux gestionnaires :

- en ce qui concerne la gestion des sources tuffeuses, d'évaluer la qualité de l'eau, en complément de l'analyse des débits ;
- de développer l'approche sur les « chemins ruraux » en lien avec le rôle de continuités écologiques associées et le maintien du maillage et de corridors entre les pelouses calcicoles. Il conviendra toutefois de rester vigilant sur la provenance des plantes dans le cadre des démarches engagées par la région sur les dits « chemins ruraux » ;
- de développer une analyse plus générale sur le contexte bioclimatique de ce secteur de l'Aisne en lien également avec le réchauffement climatique et l'éventuel risque de régression des espèces sub-montagnardes. Ce site pourrait constituer une référence en termes de « porteur d'alerte » ;
- de développer davantage le lien avec les effets de la grande guerre (ouverture / écorchure des milieux, présence de plantes obsidionales, cicatrisation des milieux...), notamment dans une stratégie de renforcement du maillage de milieux ouverts calcicoles à l'échelle de ce secteur.

Le CSRPN demande à ce que les réserves soient levées avant la mise en œuvre de ce plan de gestion. Les recommandations y seront intégrées en fonction des possibilités ou prises en compte lors du prochain renouvellement.

Fait le 6 octobre 2019  
à Amiens

Le Président du CSRPN Hauts-de-France,



Franck SPINELLI